

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2021

Date de convocation : 21 janvier 2021

L'AN deux mil vingt et un, le quatre février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Charles MASSONDO, Maire

## ETAIENT PRESENTS :

Mr MASSONDO Charles,  
Mmes DAGUERRE Mayie, CURUTCHET Marie-Jeanne, LEGARTO Monique,  
BAUMGARTH Florence, HAGET Marguerite, VIVIER Karine, PREBENDE Amaia,  
EYHERABIDE Marie, AROTCE Marie-Noëlle,  
Mrs DARRIEUX-JUSON Olivier, BOURDÉ Arnaud, ROGER-ETCHEGOYEN Jean-Paul,  
LABORDE Arnaud, CHRISTY Robert, ETCHEPAREBORDE Arnaud, AYÇAGUER  
Pettan, GARICOITZ Daniel, ASTABIE Arnaud.

## ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : /

Madame PREBENDE Amaia a été désignée secrétaire de séance.

## 1°) – Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 janvier 2021

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte-rendu de la réunion du 07 janvier 2021.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2°) – Rapport de l'audit financier présenté par l'Agence Publique de Gestion Locale :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un audit financier a été demandé à l'Agence Publique de Gestion Locale.

Mme Samia MELHOUKI précise que l'audit financier réalisé est un état des lieux de la situation de la commune au 31 décembre 2020 pour connaître les possibilités de la commune à réaliser les projets.

L'étude de la situation financière d'une commune doit se baser sur des données sûres. Les données comptables récupérées sont issues des comptes administratifs, des comptes de gestion, des grands livres comptables, des notifications des dotations et des éléments relatifs à la fiscalité. Ces données concernent les années 2016 (avant l'intégration à la CAPB), 2017, 2018, 2019, 2020.

De ces données des retraitements sont effectués. Le retraitement principal concerne la salle des sports. Avant la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) la Communauté d'Amikuze devait porter le projet de salle des sports car la CAPB n'était pas encore créée.

En attendant la création d'un syndicat ou un portage par la communauté, la commune de Saint-Palais a récupéré les sommes qui étaient prévues au niveau de la Communauté d'Amikuze pour ce projet de création de la salle des sports sous la forme d'un fond de concours. La Commune a commencé à réaliser des dépenses liées à la salle de sports.

Du fait que ce projet ne devait pas être porté par la commune et que le fonds de concours n'a pas vocation à rester dans les comptes, son retrait ainsi que les dépenses réalisées dans l'étude ont été effectués.

Le périmètre de l'étude comprend un budget général et des budgets annexes (CCAS, cimetière, Lotissements). Ces budgets annexes n'ont pas d'impact sur l'étude. Par contre le budget Bideak a un impact non négligeable sur les comptes de la commune. Le budget général de la commune verse une participation à Bideak pour son coût de fonctionnement de l'ordre de 100 000,00 € à 120 000,00 € par an. C'est une charge récurrente.

La commune fait partie de la strate des communes de 500 à 2000 habitants faisant partie d'une communauté à fiscalité propre unique (FPU). Localement la comparaison a été effectuée avec la commune de Saint-Etienne-de-Baigorry.

### **La section de fonctionnement :**

#### Les dépenses de fonctionnement :

Jusqu'en 2019 les dépenses ont baissé de 8 % avec une stabilité des recettes de fonctionnement. En 2020 Il y a la crise sanitaire et une importante dépense ponctuelle relative aux conséquences d'un contentieux.

Le niveau de dépenses par habitant est cohérent avec la moyenne

#### Les charges à caractère général :

Tous les postes de dépenses n'ont pas évolué de la même façon :

- Fluides et carburants : changement de fournisseur
- Fournitures et location de matériel : absence de valorisation des travaux en régie

- Dépenses d'entretien voirie, bâtiments publics et autres entretiens : niveau d'entretien faible compte tenu du patrimoine. Il est important d'entretenir le patrimoine car non entretenu ou pas suffisamment coûtera au moment des travaux plus cher à la collectivité.

- Honoraires : augmentation en 2020 en raison de l'effet du contentieux

- Fêtes et cérémonies : Il y a eu une hausse en 2016 (organisation d'un concert) qui se retrouve en 2016 en recettes également.

### Les Charges de personnel :

C'est une présentation des charges brutes avec intégration du pôle mission temporaire du Centre de Gestion. L'évolution des charges brutes est en diminution. Toutefois il faut y inclure les remboursements des assurances liées aux congés maladie. Les années 2016 et 2017 Bideak a procédé à des remboursements car le personnel communal était mis à disposition de Bideak. Ces frais ont été inclus dans les charges de personnel.

Les charges de personnel sont en baisse jusqu'en 2019.

L'évolution du poids des charges de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement est en baisse au niveau communal alors que la moyenne nationale se situe entre 40 % et 42 %.

Les contrats de prestations de service qui ont été conclus sur les espaces verts donnent l'impression d'une forme d'externalisation des activités des services. Les communes de même strate sont à 16 ETP alors que la commune de Saint-Palais est à 12,8 ETP ce qui se traduit par une externalisation des activités.

### Les autres charges de gestion courantes :

Elles ont progressé due à la modification des règles par la loi des indemnités des élus.

L'on trouve toutes les contributions liées :

- aux écoles gérées par des syndicats qui est de l'ordre de 100 000,00 €,
- au Syndicat départemental d'énergie pour les extensions de réseaux, les travaux d'éclairage public,
- le transport scolaire.

La hausse de ces charges s'explique par la participation liée aux écoles, la création du Syndicat des mobilités, un versement de subventions moindres cette année 2020, la participation au budget annexe et plus particulièrement celle versée à Bideak.

### Les dépenses de fonctionnement - la synthèse :

Le niveau des dépenses de fonctionnement de la Commune est cohérent avec celui des communes de même strate que ce soit au niveau local ou national.

Cependant :

- l'évolution des dépenses est atypique (diminution jusqu'en 2019) alors qu'elles augmentent tant au niveau national que localement.

- des postes d'économie ont été recherchés pendant la période (fluides, personnel par une externalisation) : les dépenses devraient donc à l'avenir se stabiliser ou progresser de nouveau.

- interrogation sur la diminution des dépenses d'entretien du patrimoine tant en interne qu'en externe : Si elle s'accompagne d'un fort investissement sur le patrimoine existant, cela peut s'expliquer. En revanche, si l'investissement ne suit pas, cela peut poser à moyen terme des difficultés.

### Les recettes de fonctionnement :

Des retraitements ont été effectués : la recette d'un montant de 550 000,00 € a été enlevée car ce n'est pas une recette pérenne. Elle est exceptionnelle. Les cessions ont été enlevées pour les inclure en recettes d'investissement. La recette d'un montant d'environ 400 000 € a été retirée car c'est une somme versée par le budget Bideak en 2016 et elle concerne une partie du fonds de concours.

Le fonds de concours d'un montant de 1 050 000 € a été versé directement sur le budget général et 400 000 € versé sur le budget Bideak. Ce montage était motivé par les règles de fonds de concours entre Commune et Communauté. En effet légalement, il n'était pas possible de verser la totalité sur le budget général et afin de ne pas perdre les 400 000 €, il a fallu les faire transiter par le budget Bideak.

L'évolution des recettes est de l'ordre de 28 % de 2016 à 2020. Un niveau de recette/hab. cohérent avec celui des dépenses.

### Les produits des services, domaines et ventes diverses :

L'occupation du domaine est valorisée. Il n'y a pas de produits de services, les services sont soit exercés par des tiers (école) soit financés par l'impôt. Il faudra se poser la question de la place de l'usager et non plus celui du contribuable dans le financement des services de la commune due à la réforme de la fiscalité.

### Les impôts et taxes :

A terme le seul contribuable qui restera sera le propriétaire puisque la taxe d'habitation sera supprimée et ne restera que la taxe foncière.

Les impôts représentent environ 95 % de fiscalité directe. Un pouvoir de décision sur la moitié des recettes.

### Les Dotations et subventions :

Les dotations subissent une baisse de près de 30 % sur la période.  
Une dotation de solidarité rurale moins dynamique que la moyenne.  
La tendance de la dotation forfaitaire est à la baisse sauf si des habitants arrivaient sur la commune. La dotation de péréquation serait à la stabilité.

### Les autres produits de gestion courante :

Ils concernent les revenus des immeubles qui sont peu élevés compte tenu du patrimoine communal. Il y a une absence de reversement de l'accueil pèlerins en raison de la crise sanitaire en 2020.

### La section de fonctionnement- synthèse :

- recettes très centralisées autour de la fiscalité : plus d'autonomie vis-à-vis des financements extérieurs mais risque notamment en lien avec la réforme de la fiscalité qui va limiter ses marges de manœuvre en la matière.
- taux de foncier bâti plus bas que la moyenne et que les communes de référence : faire jouer ce levier lui permettrait également d'améliorer son effort fiscal et donc la fraction de péréquation de la dotation de solidarité rurale.
- faible revenu des immeubles compte tenu de l'importance du patrimoine (niveau de recettes bas pour une commune de sa strate) : levier possible (état des lieux technique et en termes d'occupation).

### La capacité d'autofinancement (CAF) :

La CAF est plutôt à la hausse avec une dégradation liée notamment à un évènement non récurrent (contentieux).

La commune a un niveau correct de CAF après neutralisation du contentieux.

### La dette – l'encours :

L'encours de la dette bancaire est bien calibré par rapport au volume et à la structure du budget.

En incluant le remboursement du fond de concours, la Commune reste en dessous des plafonds mais a une marge limitée.

La capacité de désendettement de la commune est en dessous de 8 ans en intégrant le fonds de concours on arrive à 11 ans sachant que le seuil d'alerte est de 12 ans

Les échéances ne doivent pas représentées plus de 20 % des recettes réelles de fonctionnement. Les échéances sont adaptées au volume du budget.

### **La dette – synthèse :**

La Commune a une bonne situation vis-à-vis de sa dette bancaire tant au niveau du poids de ses remboursements annuels qu'au niveau de son encours. En intégrant le remboursement du fond de concours, elle conserve la capacité à contracter de nouveaux emprunts mais de manière plus limitée.

### **La section d'investissement :**

L'analyse des investissements en collectivité est difficile car il n'est pas continu. Il y a un cycle d'investissement.

Les retraitements effectués sont ceux liés à la salle des sports, aux dépenses d'une avance à Bideak.

Les catégories de dépenses sont celles liées aux dépenses d'équipement, aux dépenses financières, aux opérations pour compte de tiers.

### **Les dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'équipement sont classées en 3 catégories : les achats (26 %), les travaux sur le bâti existant (38 %), la voirie (36 %). Le déficit d'entretien constaté en fonctionnement n'est pas compensé par un investissement sur l'existant. Le patrimoine doit être vieillissant.

### **Les recettes d'investissement :**

Les retraitements effectués sont le retrait du fonds de concours, l'avance de Bideak et le rajout des cessions.

Il est constaté une mobilisation importante de l'autofinancement. Les comptes administratifs ne sont pas sincères car la totalité des restes à réaliser (dont une partie importante concerne la salle de sport) était pris en compte dans le besoin de financement de la section d'investissement ce qui explique qu'il a fallu mobiliser de l'excédent de fonctionnement en investissement. Ce report effectué ne permet plus de constituer un fonds de roulement.

Des outils existent notamment le système de provision. Ces outils n'ont pas été utilisés.

### **Le résultat global après retraitement :**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 est en baisse. Ceci s'explique par le contentieux.

Le résultat d'investissement est excédentaire du fait du report important de l'excédent de la section de fonctionnement pour financer des restes à réaliser qui n'existent pas.

Le fonds de roulement conseillé (un trimestre de fonctionnement) est de l'ordre de 400 000 € alors qu'il est reconstitué de 112 000,00 €

Si la commune devait reverser le fonds de concours en une fois, elle se trouverait en situation tendue. Le versement en plusieurs annuités devrait lui permettre de reconstituer son FDR.

### Les conclusions :

Sur la période de 2016 à 2019, les dotations de fonctionnement ont baissé, les recettes sont stables. Des postes d'économie ont été recherchées en fonctionnement

Les recettes sont centrées sur la fiscalité. Le niveau de CAF et de dette bancaire sont corrects

Le volume d'investissement est cohérent avec la moyenne

L'année 2020 il y a eu une baisse des recettes (crise sanitaire) et une hausse des dépenses (contentieux et budget BIDEAK)

Pour l'avenir, il faudra considérer l'impact du fonds de concours à verser à la CAPB.

### Les leviers :

- la fiscalité : il existe une marge sur le taux de foncier bâti, mais il faudra faire attention à la réforme fiscale, au rôle actif dans la réforme des valeurs locatives.

- la diversification des recettes de fonctionnement : repenser la place de l'usager dans le financement des services.

- la gestion de Bideak : budget jeune et supportant les effets de la crise sanitaire mais impact important pour le budget général : il faudra essayer d'optimiser et de repenser son fonctionnement.

- sur deux emprunts: étudier les possibilités de renégociation.

- la gestion du patrimoine: état des lieux physique et juridique pour optimiser les coûts et les recettes. La commune a beaucoup de patrimoine vieillissant auquel il faudra réfléchir

- un meilleur suivi de l'investissement avec la mise en place d'une planification (PPI).

Monsieur le Maire informe que l'audit présenté en conseil sera disponible au secrétariat de la Mairie.

Suit un débat duquel il en ressort que :

- lors d'un précédent conseil municipal il avait été posé la question de savoir où en était l'audit financier. Il avait été répondu à ce moment qu'une rencontre avec Mme Melhouki devait être prévue pour voir certains points. Cela a été reporté pour cause de confinement.

- Il est demandé si aujourd'hui l'audit présenté est différent de la première version.

- les points modifiés par rapport à la version première sont les rajouts de :

\* la somme de 447 500,00 € du fonds de concours transité par le budget Bideak et qu'il faudra rembourser. Cette somme a été rajoutée aux remboursements d'emprunts

\* la prise en compte de l'année 2020. Du moment où il y a possibilité de sortir un compte administratif provisoire, les données 2020 sont toujours intégrées dans toutes les communes où un audit est fait.

- Le but est d'être totalement transparent.

- la question se pose de savoir pourquoi dans les retraitements les dons ont été enlevés.

- Les dons sont des recettes ponctuelles.

- il est précisé qu'un don de 450 000,00 € avait été ciblé pour un investissement. En parallèle l'investissement a t'il fait l'objet d'un retrait.

- Ce don n'était pas affecté de façon claire, rien ne permettait de voir cette affectation sur les comptes. Toutefois ce qui est important c'est le fonctionnement, l'investissement c'est le projet politique des élus. Le fonctionnement c'est ce qui va vous permettre de faire l'investissement.

- on part d'un résultat de 2 000 000 € en 2019 à un résultat de 115 000 € en 2020.

- d'un point de vue budgétaire et de transparence cela aurait pu être fait différemment avec une provision et débloquer la provision au fur et à mesure.

- Les comptes sont difficiles à comprendre, la somme à disposition de la commune ce n'est pas 1 000 000 €.

- les comptes administratifs et les budgets primitifs ont été validés malgré tout par le contrôle de légalité

- C'est un problème de technique budgétaire qui a rendu les choses opaques.

- lors du compte rendu du 02 juillet 2020 il est indiqué que la commune est en état de surendettement bancaire avéré aggravé par une dette supposée, juridiquement sans fondement.

- Les écritures comptables et le traitement de la salle de sport ne sont pas conformes au doc juridique.

Sur la projection 2021 – 2025 présentée ce jour par Mme Monique LEGARTO le remboursement du fond de concours et l'emprunt à venir engendre une CAF négative tous les ans. Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement suffisant. On perd 87 000,00 €. Tous les investissements qui ne seront pas financés par l'emprunt le seront par des cessions en raison d'une CAF nette négative. S'il n'y avait pas le nouveau emprunt la CAF serait également négative

- le rôle est de faire le bilan, la commande n'était pas la projection sur les années à venir.

- les investissements qui ont été réalisés auparavant ont été financés sans passer par l'emprunt

- les investissements réalisés ont été pris sur l'excédent dans lequel est inclus le fonds de concours à rembourser.

- des discussions sont en cours avec la CAPB pour un accord d'échelonnement du remboursement du fonds de concours.

- la commune n'est pas en mesure d'emprunter davantage.

- des investissements sur les bâtiments n'ont pas été réalisés durant les années précédentes.

- c'est un choix qui a été fait de définir tel ou tel investissement.
- Aujourd'hui il est nécessaire de vendre du patrimoine
- la situation financière de la commune est tendue
- il est demandé ou en est le contentieux Commune/Barbaste
- une proposition de transaction est en cours

### **3°) – Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement :**

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de l'exercice 2019 a été transmis au préalable aux conseillers municipaux.

Ce rapport expose :

- la caractérisation technique des services,
- les tarifications de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif et les recettes des services,
- les indicateurs de performance,
- le financement des investissements,
- les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

### **4°) – Conventions de servitude avec ENEDIS :**

Suite aux incendies à la place du Foirail, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré l'interlocuteur Enedis des Collectivités Territoriales. Trois incendies en un an se sont déclarés sur le même câble et le deuxième en moins d'un mois.

Un audit de contrôle des câbles va être effectué.

Ce jour à 5 h 00 un départ d'incendie a été constaté à la place du Foirail vers le magasin Bikote et qui concerne le même câble. Monsieur le Maire a demandé son remplacement immédiatement.

L'EDF doit prendre sa part de responsabilité dans ces sinistres.

Il est demandé aux conseillers de signaler tout câble défectueux sur le réseau électrique communal.

Une coupure est programmée le lendemain afin qu'un audit puisse être effectué à la place du Foirail.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de deux propositions de convention de servitude avec ENEDIS :

- la SCI CIRCE a fait une demande auprès d'ENEDIS pour passer d'un tarif vert au tarif jaune. Pour réaliser ces travaux il est nécessaire d'effectuer des travaux d'extension du réseau souterrain basse tension depuis le poste existant « Gare » situé Avenue de Garris. Ces travaux nécessitent une tranchée en passant par la parcelle C 1017 propriété de la commune.

Aussi il convient d'établir une convention de servitude entre ENEDIS et la commune propriétaire de la parcelle cadastrée section C 1017.

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de passage pour le réseau souterrain.

- la SCI HOKI a fait une demande auprès d'ENEDIS pour alimenter un nouveau coffret. Pour cela, il est nécessaire de réaliser des travaux d'extension de réseau. Aussi, il convient d'établir une convention de servitude entre ENEDIS et la commune propriétaire de la parcelle cadastrée section A n° 664 (voie du Lotissement Ordokian).

### **5°) – Demande de subvention pour des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics :**

Madame DAGUERRE présente les projets de rénovation énergétique sur plusieurs bâtiments communaux. Ces projets peuvent faire l'objet d'aides publiques :

#### **- Travaux de rénovation des salles de réunion de la Mairie :**

Le projet consiste à améliorer la performance thermique et énergétique de l'ensemble du 2ème étage de la mairie. Cela comprend la salle de conseil de la mairie, une salle de réunion et le réaménagement de l'aile Sud du bâtiment en bureaux. L'étage étant desservi par un ascenseur depuis la cour intérieure de la mairie.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi et que la dépense a été évaluée à 117 799,00 € H.T. Le projet d'investissement se décompose ainsi :

NATURE DES DÉPENSES directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	%
<b>Acquisitions foncières éligibles (selon opération)</b>		<b>Aides publiques</b>		
		<i>Etat :</i>	35 340,00 €	30,00
<b>Acquisitions immobilières éligibles (selon opération)</b>				
<b>Travaux</b>		<i>Département :</i>		
- Salle d'honneur	44 905,00 €		11 780,00 €	10,00
- Salle verte	25 635,00 €			
- Aménagement bureaux	47 259,00 €	<i>Communes ou groupement de communes :</i>		
<b>Autres dépenses (selon opération)</b>		<b>Autres y compris aides privées</b>		
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
		- Fonds propres		
		- Emprunts	70 679,00 €	60,00
<b>TOTAL</b>	<b>117 799,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>117 799,00 €</b>	<b>100,00 €</b>

#### **- Travaux de rénovation de l'ancien camping :**

Le projet consiste à améliorer la performance thermique et énergétique du bâtiment de l'ancien camping. Les travaux consisteraient à réaliser l'isolation des murs et des plafonds, le remplacement des menuiseries et de l'éclairage

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi et que la dépense a été évaluée à

97 000,00 € H.T. Le projet d'investissement se décompose ainsi :

NATURE DES DÉPENSES directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	%
<b>Acquisitions foncières éligibles (selon opération)</b>		<b>Aides publiques</b>		
		<i>Etat :</i>	29 100,00 €	30,00
<b>Acquisitions immobilières éligibles (selon opération)</b>				
<b>Travaux</b>		<i>Département :</i>		
- Menuiseries	32 300,00 €		9 700,00 €	10,00
- Platerie Isolation	13 100,00 €			
- Plomberie sanitaire	4 800,00 €	<i>Communes ou groupement de communes :</i>		
- Electricité	8 800,00 €			
- Peinture Sol souple Faïence	27 000,00 €			
<b>Autres dépenses (selon opération)</b>		<b>Autres y compris aides privées</b>		
- Honoraires Maîtrise d'œuvre	8 600,00 €	<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
- Honoraires coordonnateur SPS	2 400,00 €	- Fonds propres		
		- Emprunts	58 200,00 €	60,00
<b>TOTAL</b>	<b>97 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>97 000,00 €</b>	<b>100,00</b>

**- Travaux de rénovation de l'école publique :**

Le projet consiste à améliorer la performance thermique et énergétique de l'école maternelle. Les travaux consisteraient à réaliser l'isolation des murs, le remplacement des menuiseries et le remplacement de l'éclairage ;

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi et que la dépense a été évaluée à 273 000,00 € H.T. Le projet d'investissement se décompose ainsi :

NATURE DES DÉPENSES directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	%
<b>Acquisitions foncières éligibles (selon opération)</b>		<b>Aides publiques</b>		
		<i>Etat :</i>	81 900,00 €	30,00
<b>Acquisitions immobilières éligibles (selon opération)</b>				
<b>Travaux</b>		<i>Département :</i>		
- Isolation par l'extérieur	112 000,00 €		27 300,00 €	10,00
- Menuiseries	99 400,00 €			
- Isolation par l'intérieur	11 600,00 €	<i>Communes ou groupement de communes :</i>		
- Electricité	13 300,00 €			
- Peinture	9 700,00 €			
<b>Autres dépenses (selon opération)</b>		<b>Autres y compris aides privées</b>		
- Honoraires Maîtrise d'œuvre	24 600,00 €	<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
- Honoraires coordonnateur SPS	2 400,00 €	- Fonds propres		
		- Emprunts	163 800,00 €	60,00
<b>TOTAL</b>	<b>273 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>273 000,00 €</b>	<b>100,00</b>

**- Travaux de rénovation du complexe sportif airetik :**

Les travaux consistent au remplacement de l'ensemble de l'éclairage de la salle multisport au sein du complexe sportif Airetik. Cette salle a été construite en 1984 et les appareils d'éclairages sont d'origines. L'installation est composée de 18 projecteurs 1000W est très énergivore pour un rendu d'éclairage très insuffisant.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi et que la dépense a été évaluée à 40 000,00 € H.T. Le projet d'investissement se décompose ainsi :

NATURE DES DÉPENSES directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	%
<b>Acquisitions foncières éligibles (selon opération)</b>		<b>Aides publiques</b>		
		<i>Etat :</i>	12 000,00 €	30,00
<b>Acquisitions immobilières éligibles (selon opération)</b>				
<b>Travaux</b>		<i>Département :</i>		
- Remplacement de l'éclairage existant	40 000,00 €		4 000,00 €	10,00
		<i>Communes ou groupement de communes :</i>		
<b>Autres dépenses (selon opération)</b>		<b>Autres y compris aides privées</b>		
		<b>AUTOFINANCEMENT</b>		
		- Fonds propres		
		- Emprunts	24 000,00 €	60,00
<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>100,00</b>

Monsieur le Maire propose au conseil de se prononcer sur ces projets d'investissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres décide d'approuver ces projets d'investissements et de solliciter auprès de l'Etat, de la Région et du Département le maximum de subventions possibles pour ces types d'opérations.

**6°) – Electrification Rurale : programme « Rénovation Eclairage Public (Département) – Rénovation 2021 Affaire n° 20EP115 :**

Le SDEPA a effectué une étude sur les travaux de rénovation de l'éclairage public sur le pont de la Joyeuse.

Le Syndicat d'énergie a confié le coût estimatif des travaux à réaliser à l'entreprise SOCAELEC.

Ces travaux bénéficieront d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale Rénovation EP (Département) – Rénovation 2021.

**Le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décompose ainsi :**

Montant des travaux T.T.C.	17 510,83 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 751,09 €
Frais de gestion du SDEPA	729,62 €
<b>TOTAL :</b>	<b>19 991,54 €</b>

**Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :**

Participation Département	11 236,12 €
FCTVA	3 159,72 €
Particip. commune aux travaux à financer - <i>s/ fonds libres ou par emprunt par le Syndicat</i>	4 866,08 €
Particip. commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	729,62 €
<b>TOTAL :</b>	<b>19 991,54 €</b>

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de procéder à ces travaux et d'approuver le montant et le plan de financement présenté ci-dessus. La participation communale sera financée par emprunt du Syndicat.

**7°) – Electrification Rurale : programme « Rénovation Eclairage Public » (Département) – 2020**  
**Affaire n° 19EP113 :**

Le SDEPA a effectué une étude sur les travaux de rénovation de l'éclairage public sur le pont de la Bidouze.

Le Syndicat d'énergie a confié le coût estimatif des travaux à réaliser à l'entreprise SOCAELEC

Ces travaux bénéficieront d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale Rénovation EP (Département) – Rénovation 2020.

**Le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décompose ainsi :**

Montant des travaux T.T.C.	41 771,47 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	4 177,15 €
Frais de gestion du SDEPA	1 740,48 €
<b>TOTAL :</b>	<b>47 689,10 €</b>

**Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :**

Participation Département	21 000,00 €
FCTVA	7 537,41 €
Particip. commune aux travaux à financer - <i>s/ fonds libres ou par emprunt par le Syndicat</i>	17 411,21 €
Particip. commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	1 740,48 €
<b>TOTAL :</b>	<b>47 689,10 €</b>

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de procéder à ces travaux et d'approuver le montant et le plan de financement présenté ci-dessus. La participation communale sera financée par emprunt du Syndicat.

**8°) – Electrification rurale – Programme Face AB (Extension HTA souterrain 2019) Affaire n° 19EX076 :**

Le SDEPA a effectué une étude sur les travaux d'alimentation de SAS Nexity.

Le Syndicat d'énergie a confié le coût estimatif des travaux à réaliser à l'entreprise GROUPEMENT COPLAND-SUD RESEAUX

Ces travaux bénéficieront d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale \FACE AB (Extension H.T.A. souterrain).

**Le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décompose ainsi :**

Montant des travaux T.T.C.	34 106,21 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 410,62 €
Frais de gestion du SDEPA	1 421,09 €
<b>TOTAL :</b>	<b>38 937,92 €</b>

**Le plan de financement prévisionnel de l'opération se décompose comme suit :**

Participation FACE	20 400,00 €
Participation Syndicat	5 100,00 €
TVA Préfinancé par SDEPA	6 282,81 €
Particip. commune aux travaux à financer - <i>s/ fonds libres ou par emprunt par le Syndicat</i>	5 764,02 €
Particip. commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	1 421,09 €
<b>TOTAL :</b>	<b>38 937,92 €</b>

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de procéder à ces travaux et d'approuver le montant et le plan de financement présenté ci-dessus. La participation communale sera financée par emprunt du Syndicat.

**9°) – Motion de soutien aux éleveurs de palmipèdes:**

Monsieur le Maire prend la parole. Saint-Palais est une région d'élevage et ne peut rester insensible à ce qui s'y passe. La manifestation d'éleveurs et de soutien a réuni plus de 500 personnes dans notre ville samedi dernier.

Mr Bourdé explique que la motion a été proposée au vote lors du pôle territorial. Le pôle n'étant pas une instance délibérative, l'assemblée a voté pour ou contre le vote d'une motion. Il regrette cette prise de position et argumente en utilisant l'exemple du CHSP. Il espère que si un jour la maternité de Saint-Palais est en péril, les élus au sein du pôle s'engageront pour la défendre.

Dans ce cadre de soutien aux élevages touchés ou menacés par la grippe aviaire, Monsieur le Maire propose d'adopter la motion suivante :

« Nous demandons que les décisions d'abattage de canards en cas d'épizootie ne soient pas systématiques, mais prises au cas par cas, en respectant et en sauvegardant toujours les élevages sains.

Nous demandons la mise en place par les pouvoirs publics de programmes scientifiques de recherche pour connaître les raisons et les conditions de résistance de certains animaux à l'épizootie.

Nous demandons que la CAPB s'engage à défendre tous les éleveurs locaux de volailles auprès des instances décisionnaires, et à réunir autour d'un comité de suivi tous les acteurs de la filière pour analyser et suivre les résultats des mesures prises en 2017 lors de la précédente épizootie. »

Le conseil municipal à la majorité des voix 18 pour et 1 abstention a adopté la motion proposée.

## 10°) – Compte rendu de commissions :

### - Commission Travaux – Urbanisme – Environnement :

#### - Commission urbanisme :

Prochainement aura lieu la commission urbanisme pour traiter des travaux à retenir sur le prochain budget primitif

#### - Adressage :

Les numéros ont été attribués par la CAPB. La fibre serait prévue pour le deuxième semestre 2021.

#### - Etude consommation électrique :

Lors du prochain conseil municipal il sera présenté le rendu de l'étude. A ce jour, il manque les factures de décembre.

### - Commission des finances :

#### **Point financier des comptes de la commune au 31 janvier 2021**

##### **A. LA COMMUNE :**

###### *I. Etat de la trésorerie de la commune au 31 janvier 2021 :*

La trésorerie au 31 janvier 2021 s'élève à 764 460€ contre 770 997€ à fin décembre 2020, en ce compris le solde du Fonds de Concours dédié à la Salle de Sports.

En effet, le Fonds de Concours octroyé par la Communauté des Communes d'AMIKUZE pour la Salle de Sports s'élève à :

- o 631 064€ selon le décompte actualisé figurant sur le Budget Primitif 2020 voté par l'ancien Conseil Municipal dirigé par Mr JJ LOUSTAUDAUDINE et le vote du CM du 03/09/2020. Dans ces conditions la trésorerie propre à Donapaleu s'élève à 133 K€.

###### *II. Les équilibres financiers :*

La comptabilité de janvier 2021 n'étant pas complète, je ne suis pas en état de vous communiquer davantage de données. Toutefois on peut constater qu'en raison de la stabilité de la trésorerie les recettes de janvier 2021 ont été consommées par les charges du mois.

##### **B. BIDEAK**

BIDEAK est fermé.

Sa trésorerie s'élève à 32K€ contre 34K€ au 31/12/2020.

Fait le 4 février 2021

**- Commission Commerce – Economie – Animations – Communication :**

**- Animations :**

Les animations concernant le carnaval et le Libertimendu ne sont pas autorisées du fait du COVID – 19

La patinoire a été un succès. L'UCA remercie le conseil municipal pour l'aide amenée. La consommation a été au rendez-vous.

Le comité des fêtes a été reçu il a été envisagé trois versions pour l'organisation des fêtes patronales qui dépendra du contexte sanitaire :

- fête normale
- demi jauge, format réduit
- fête foraine comme l'année dernière

Prochaines dates d'animations :

- 04 et 05 septembre 2021 : Festi maquettes
- du 23 septembre 2021 au 25 septembre 2021 : festival de théâtre Abian financé par la CAPB. Il y aura sur les trois jours 20 compagnies

**- Organisation interne des services :**

La mise en place des adresses mails des élus et des commissions sera effective le 01 février 2021. Pour ceux qui ne l'ont pas fait, il est demandé aux conseillers de se positionner sur le mail qu'ils souhaitent utiliser.

**- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :**

**- Projet d'équipements de loisirs :**

La commission d'appel d'offre va se réunir le 05 février pour l'ouverture des plis de l'appel d'offre concernant la maîtrise d'œuvre de la conception du Skate Park

Les travaux sur les circuits de randonnée sont en cours.

La réunion de la Commission s'est déroulée. Il est mis à disposition de toutes personnes son compte rendu au secrétariat de la mairie.

**- Essor cycliste basque :**

Mr Aycaguer rappelle que l'Essor Cycliste Basque est prévu le vendredi 12 février 2021. L'arrivée est vers 16 h 00

Une réunion préparatoire est organisée le mercredi 27 janvier 2021 à 16 h 00

**- Commission Santé – Social – CCAS :**

**- COVID :**

Une demande officielle a été adressée au Préfet afin que Saint-Palais soit centre de vaccination.

**15°) – Questions diverses :**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.

<b>MASSONDO Charles</b>		<b>VIVIER Karine</b>	
<b>DAGUERRE Marie-Marcelle</b>		<b>CHRISTY Robert</b>	
<b>DARRIEUX-JUSON Olivier</b>		<b>ETCHEPAREBORDE Arnaud</b>	
<b>CURUTCHET Marie-Jeanne</b>		<b>AYCAGUER Bertrand</b>	
<b>BOURDE Arnaud</b>		<b>PREBENDE Amaia</b>	
<b>LEGARTO Monique</b>		<b>EYHERABIDE Marie</b>	
<b>ROGER-ETCHEGOYEN J. Paul</b>		<b>GARICOITZ Daniel</b>	
<b>BAUMGARTH Florence</b>		<b>AROTCE Marie Noëlle</b>	
<b>HAGET Marguerite</b>		<b>ASTABIE Arnaud</b>	
<b>LABORDE Arnaud</b>			